Commune de Montgeron
(Essonne)

Enquête publique relative au projet de modification N°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Montgeron

Enquête publique prescrite par Madame la Maire de Montgeron et réalisée du mercredi 6 septembre 2017 au samedi 7 octobre 2017

Arrêté municipal d'ouverture d'Enquête N° 17-1888 en date du 08 août 2017

Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur

M. Jean-Louis Guénet
Commissaire Enquêteur
4, rue de l'Ecuyer
91160 Longjumeau

Le 26 octobre 2017

1.-. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°1 DU PLU DE LA VILLE DE MONTGERON

Le 03 novembre 2016, le Conseil municipal de Montgeron a adopté, après enquête publique, un plan local d'urbanisme (PLU) et un règlement local de publicité (RLP) révisés.
Récemment, la commune a souhaité procéder à des changements de ce PLU révisé, pour :

- Pour permettre la **levée partielle d'un périmètre d'attente,** décidé et validé à titre conservatoire, en application de l'article L 151-41-5 du code de l'urbanisme, pour permettre la réflexion sur l'avenir de terrains situés entre l'avenue de la République et la rue Aristide Briand, d'une part, la rue d'Eschborn et la rue de la Vénerie d'autre part.
- Pour pouvoir procéder à la **réduction de l'emplacement réservé** N°2 tel que définie dans le PLU révisé de 2016.

Dans la Note de présentation du projet de modification du PLU, il est également proposé que **des ajustements techniques,** résultants de retours d'expérience sur l'application du règlement du PLU arrêté, puissent être proposés et éventuellement pris en compte.

La commune a donc entrepris une **procédure de modification** conformément aux articles L.151-31 à L.153-36 ; L153-41 et L 153-45 du code de l'urbanisme ; et L 121-4 ; L 123-1 à L 123-20 et R 123-1 à R 123-25 du code de l'environnement et dans ce but, une **enquête publique** a été prescrite par Madame la Maire de Montgeron (arrêté n° 17-1888, daté du 08 août 2017).

La publicité pour cette enquête a été faite selon la procédure légale habituelle : d'abord par voie d'affichage sur les panneaux communaux, puis dans la presse loco-régionale, par deux fois, enfin dans le bulletin municipal de Montgeron.

Nous avons été désigné pour agir en qualité de commissaire enquêteur (décision du TA Versailles n°E17000113/78 – du 02 août 2017) dans cette enquête qui a duré 32 jours consécutifs. A ce titre, nous avons organisé quatre permanences en mairie de Montgeron (le mercredi 6 septembre 2017 de 09:00 à 12:00 heures, le lundi 11 septembre 2017 de 14:00 à 17:00 heures et les samedis 23 septembre et 07 octobre 2017 de 09:00 à 12:00 heures) au cours desquelles nous avons enregistré dix-neuf (19) remarques et observations provenant du public et matérialisées soit par une note manuscrite sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet soit, et le plus souvent, par une lettre adressée à notre intention, par le canal d'internet, à l'adresse de la mairie.

Le dossier fourni comme support de l'enquête publique était complet au regard des articles du code de l'Urbanisme et du code de l'Environnement. Il était clair et bien présenté.
L'enquête publique **a relativement mobilisé** les habitants de Montgeron.

Toutes les observations formulées ont retenu l'attention du commissaire enquêteur (voir rapport proprement dit) et ont fait l'objet de demandes d'avis auprès du Service de l'urbanisme.

Les personnes publiques associées (PPAs), sollicitées pour donner un avis à propos du projet de modification, n'ont donné aucune réponse (à la date du jeudi 26 octobre 2017) à une correspondance provenant de la mairie de Montgeron (LAR).

L'enquête publique s'est officiellement terminée le samedi 7 octobre 2017 à 12 heures et nous avons rédigé un **rapport complet**, destiné à Madame la Maire ainsi qu'au Tribunal administratif de Versailles.

Prenant en compte l'ensemble des questions et remarques qui ont été soulevées au cours de cette enquête publique ou à l'occasion de celle-ci, nous avons rédigé et remis en main propre, en date du 16 octobre 2017, un "**Procès-Verbal de synthèse en fin d'Enquête**" à Madame Sylvie Carillon maire de la commune de Montgeron. Nous avons reçu sa réponse en date du 23 octobre 2017.

2. – CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Considérant, d'une part :

- que le dossier relatif à l'enquête publique préparé par le Service de l'urbanisme de la commune de Montgeron contenait l'ensemble des pièces exigées par les textes en vigueur pour ce genre d'enquêtes publiques (articles L.151-31 à L.153-36 ; L153-41 et L 153-45 du code de l'urbanisme ; articles L 121-4 ; L123-1 à L 123-20 et R123-1 à R 123-25 du code de l'environnement).

- que l'organisation de l'enquête publique a respecté à tous niveaux la réglementation en vigueur, notamment en ce qui concerne l'affichage sur les panneaux officiels de la commune et que cet affichage a été maintenu tout au long de l'enquête (CE articles L.121-1 et suivants, L.122-1 et suivants, L.123-1 et suivants et CU R.123-1 et suivants),

- que les avis relatifs à la publicité de l'enquête insérés dans la presse respectaient, eux aussi, la réglementation tant en ce qui concerne le contenu que les dates (CE - articles R.123-1 et suivants traitant des enquêtes publiques),

- que les permanences (quatre au total dont deux un samedi matin) se sont déroulées dans d'excellentes conditions,

- que 19 habitants ou associations de la commune ont émis des réserves à propos de certains aspects du dossier (évoquées par ailleurs), voire même des **avis défavorables au projet** tel qu'il est présenté.

- que les modifications prévues pour le PLU de Montgeron restent strictement limitées à ce qui est autorisé dans le cadre légal (rappelés au point 1.3. du présent rapport).

Considérant d'autre part que les remarques ou observations formulées, quelle qu'en soit leur nature, ont été loyalement et objectivement prises en compte par le commissaire enquêteur et confrontées au point de vue des service municipaux de Montgeron.

Considérant enfin les réponses apportées par Madame la Maire de Montgeron aux questions posées par le commissaire enquêteur dans son PV de synthèse daté du 16 octobre 2017.

Le Commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de modification N°1 du PLU de la commune de Montgeron

Cet avis favorable est néanmoins assorti de deux recommandations :

1. - que le problème relatif aux "*places commandées*" soit reconsidéré dans son ensemble. Leur interdiction n'apparaît pas clairement motivée ... même si elle est peut-être justifiée pour des raisons de sécurité ou d'urbanisme.

2. - que toute réunion relative à l'urbanisme fasse désormais l'objet d'un compte-rendu archivé et accessible au public Montgeronnais intéressé.

Document remis en main propre, le 26 octobre 2017

Service URBANISME
Hôtel de Ville
12 bis, Avenue de la République
91230 MONTGERON